



COMMUNIQUE DE PRESSE

21 décembre 2011

Publication des annonces judiciaires et légales en Lot-et-Garonne : les journaux habilités pour l'année 2012

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 décembre dernier, les journaux habilités pour l'année 2012, à publier des annonces judiciaires et légales, sont les suivants :

- Sud-Ouest,
- La Dépêche du Midi,
- La Dépêche du Dimanche,
- Le Petit Bleu de l'Agenais,
- Le Républicain,
- Courrier Français,
- La Vie Economique du Sud-Ouest

Toute publication d'annonce judiciaire et légale dans un journal non habilité n'a aucune valeur juridique, l'annonce étant alors considérée comme nulle.

La responsabilité du ou des annonceurs concernés serait alors engagée.

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr